



# STATISTIQUES ET INDICATEURS

## LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES PAYS DE LA LOIRE SITUATION AU 31/12/2019



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

### LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En décembre 2019, **524** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en augmentation de **7,8%** par rapport à décembre 2018. Les licenciés avec dispositif représentent **64,3%** de l'ensemble et affichent une hausse de **17,4%**.

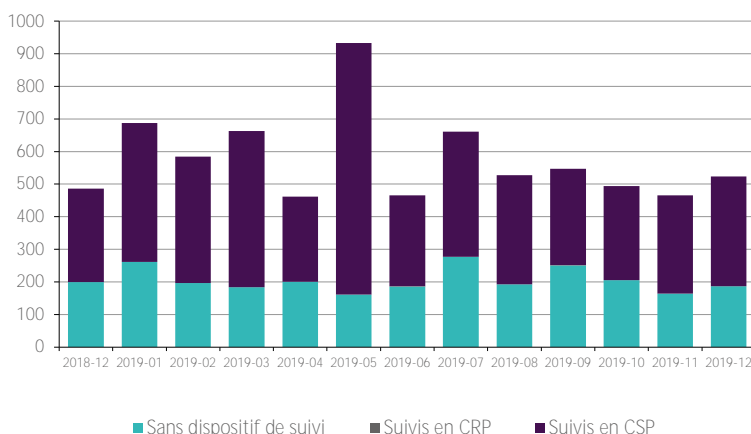
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques affiche une baisse significative en décembre 2019 (**1 484** licenciements, soit **-12,0%**).

En un an, **7 015** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **0,7%**).

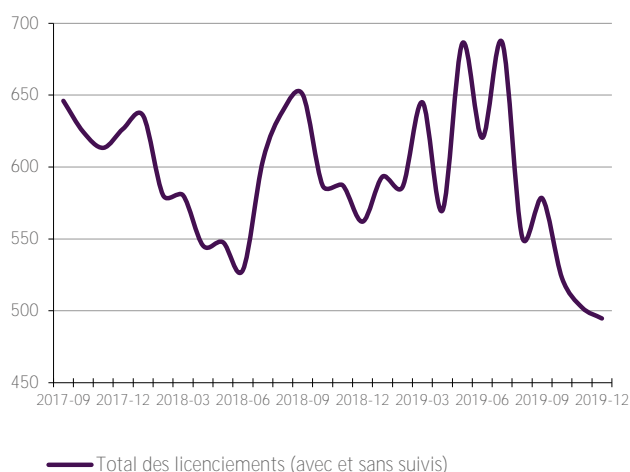
#### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2- Leurs caractéristiques socio-démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5- Le suivi des dispositifs

#### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



#### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



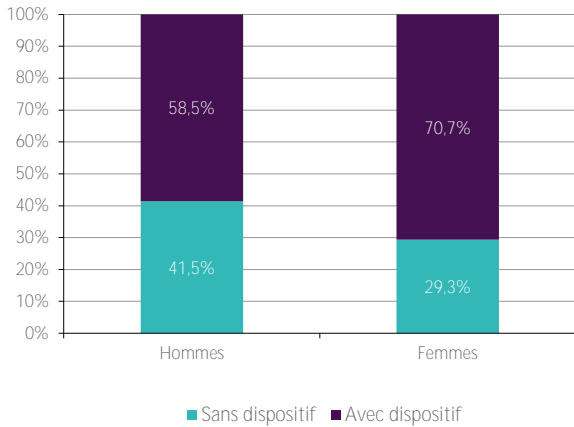
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	déc-19	524	187	35,7%	337	64,3%			337
	déc-18	486	199	40,9%	287	59,1%			287
	Evolution	7,8%	-6,0%		17,4%				17,4%
Cumul sur 3 mois	déc-19	1 484	556	37,5%	928	62,5%	NC	NC	928
	déc-18	1 686	668	39,6%	1 018	60,4%	NC	NC	1 014
	Evolution	-12,0%	-16,8%		-8,8%				-8,5%
Cumul sur 12 mois	déc-19	7 015	2 466	35,2%	4 549	64,8%	NC	NC	4 547
	déc-18	6 963	2 814	40,4%	4 149	59,6%	7		4 142
	Evolution	0,7%	-12,4%		9,6%				9,8%

Source STMAT

*Information méthodologique :* Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement

# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

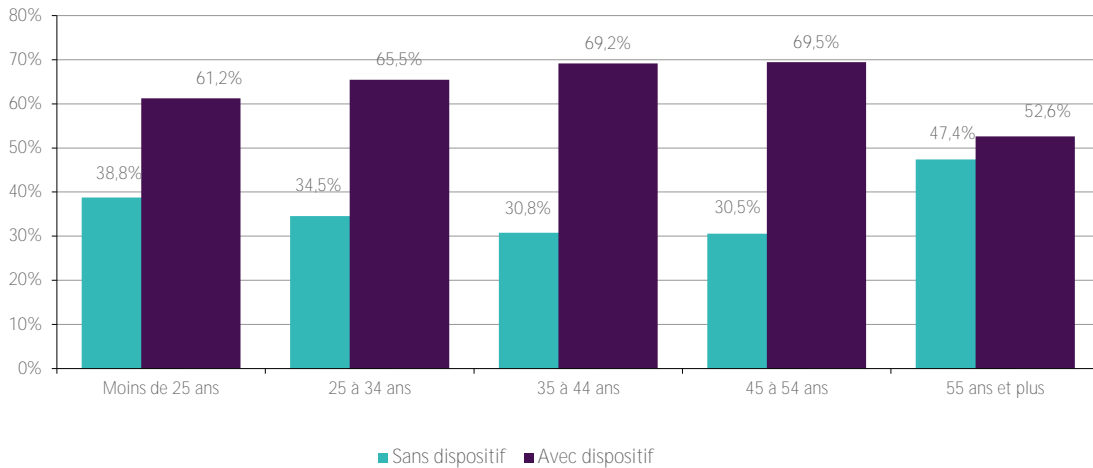
## RÉPARTITION PAR SEXE



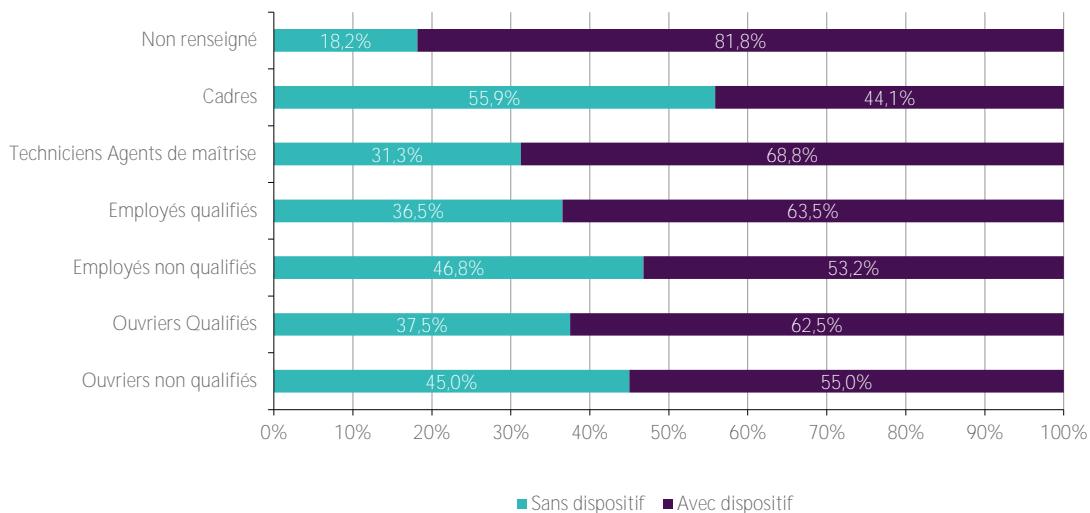
En décembre 2019, la proportion des hommes licenciés économiques avec un dispositif (**58,5%**) est moins importante que celle des femmes (**70,7%**). Toutes les autres tranches d'âge ont adhéré majoritairement à un dispositif (de **52,6%** à **69,5%**). La tranche d'âge de 45 à 54 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (**68,8%**) et les employés qualifiés (**63,5%**). Viennent ensuite les ouvriers qualifiés avec **62,5%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des cadres (**44,1%**).

## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



Source: STMAT

## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
M1607 Secrétariat	17	5	12
K1303 Assistance auprès d'enfants	14	NC	NC
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	11	NC	NC
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	10	NC	NC
D1401 Assistanat commercial	8	NC	NC
F1606 Peinture en bâtiment	8	NC	NC
M1203 Comptabilité	8	NC	NC
G1602 Personnel de cuisine	7	NC	NC
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	7	NC	NC
E1205 Réalisation de contenus multimédias	6	NC	NC
H2502 Management et ingénierie de production	6	NC	NC
K2204 Nettoyage de locaux	6	NC	NC
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	6	NC	NC
D1301 Management de magasin de détail	5	NC	NC
F1104 Dessin BTP	5	NC	NC

*N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).*

En décembre 2019, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

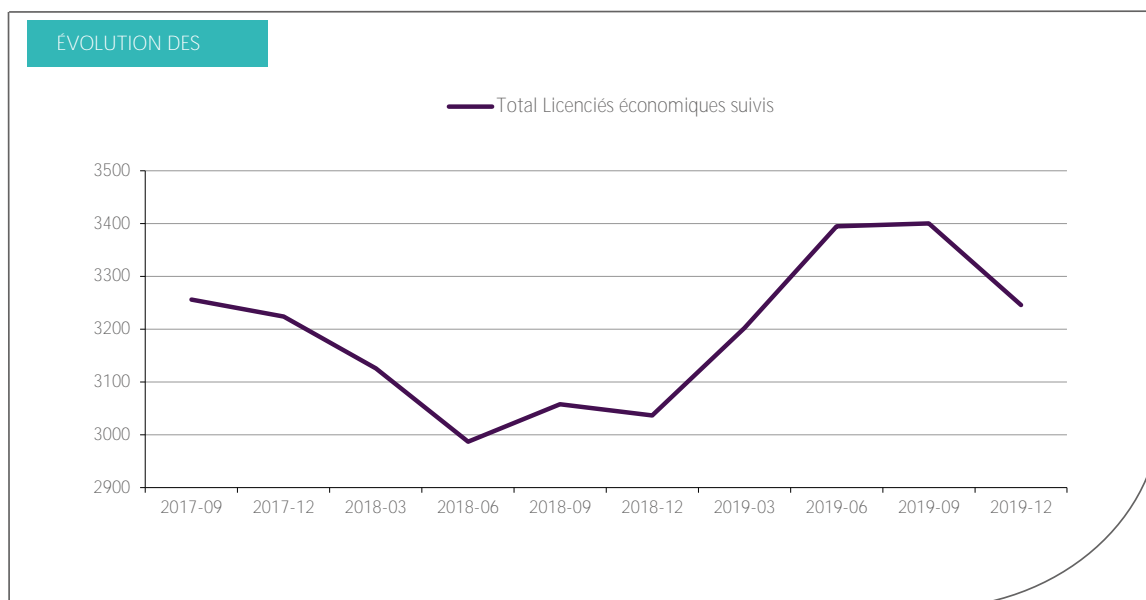
- " Support à l'entreprise " avec les métiers "Secrétariat" et " Comptabilité";
- " Commerce, Vente, Grande distribution " avec les métiers , " Vente en habillement et accessoires de la personne " , " Assistanat Commercial" et " Management de magasin de détail "
- " Services à la personne et à la collectivité " avec les métiers " Assistance auprès d'enfants " et " Nattoyage de locaux " .

## RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

Département	Licenciés économiques déc-19	Evolution / déc-18	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	221	15,7%	76	34,4%	145	65,6%
49 Maine et Loire	109	-6,0%	46	42,2%	63	57,8%
53 Mayenne	30	42,9%	11	36,7%	19	63,3%
72 Sarthe	71	-11,3%	28	39,4%	43	60,6%
85 Vendée	93	19,2%	26	28,0%	67	72,0%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>524</b>	<b>7,8%</b>	<b>187</b>	<b>35,7%</b>	<b>337</b>	<b>64,3%</b>

Source STMAT

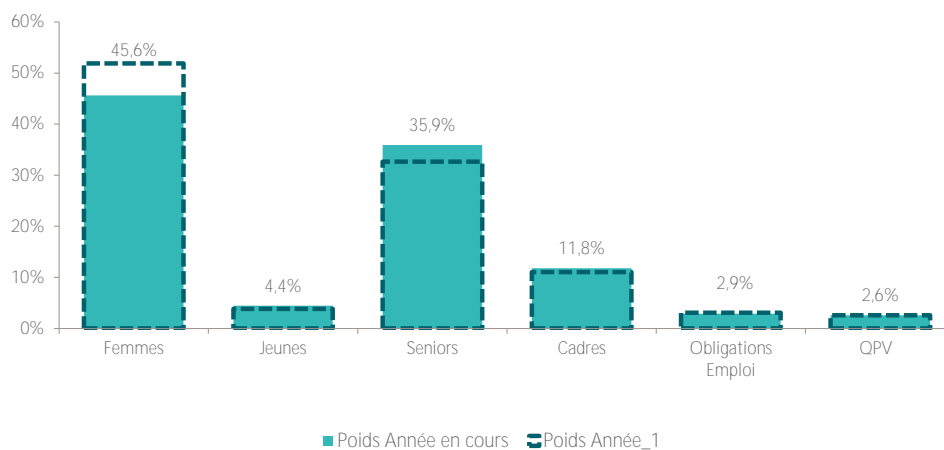
## LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)



	déc-17	déc-18		déc-19	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	3 224	3 037	-5,8%	3 247	6,9%
dont CRP					
dont CTP					
dont CSP	3 224	3 037	-5,8%	3 247	6,9%

## RÉPARTITION PAR PUBLIC

	déc-18		déc-19		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	1 575	51,9%	1 481	45,6%	-6,0%
Moins de 25 ans	116	3,8%	144	4,4%	24,1%
50 ans et plus	991	32,6%	1 166	35,9%	17,7%
Cadres	335	11,0%	382	11,8%	14,0%
Obligations d'emploi	93	3,1%	94	2,9%	1,1%
Quartiers Prioritaires de la Ville	79	2,6%	83	2,6%	5,1%



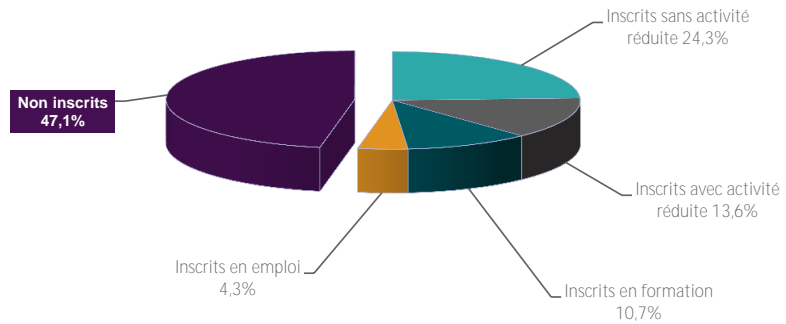
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En décembre 2019, **47,1%** des adhérents de la cohorte de novembre 2018 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **49,3%** pour la population masculine et **56,0%** pour les demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans.

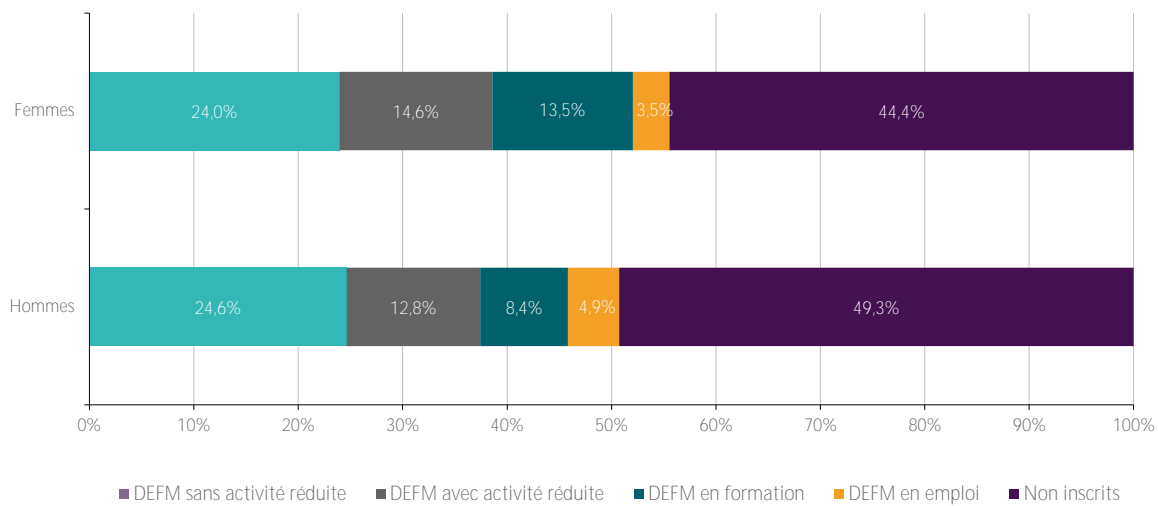
**24,3%** des adhérents de novembre 2018 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **13,6%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **65,0%**.

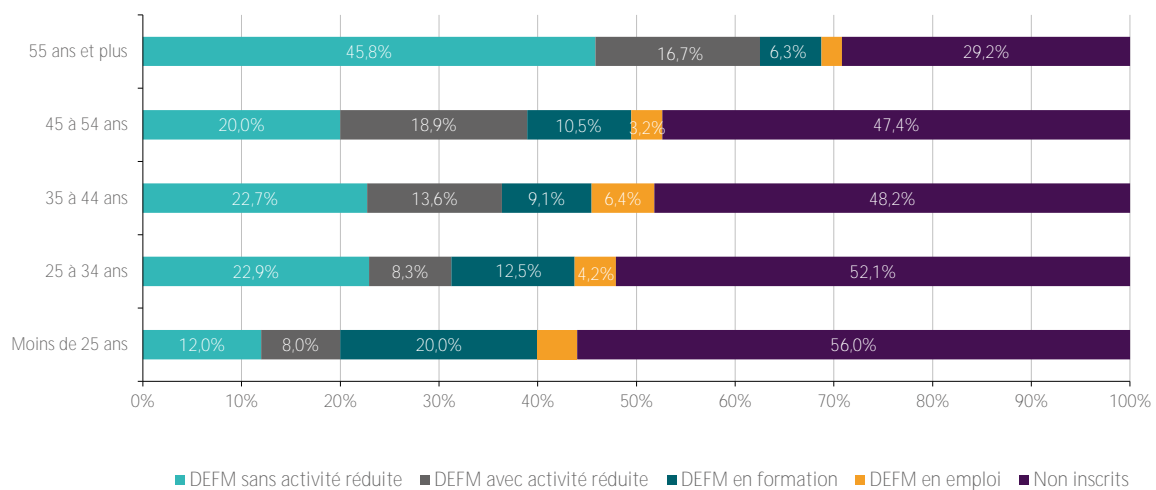
### SUIVI DE LA COHORTE DE NOVEMBRE 2018 - 375 ADHÉRENTS



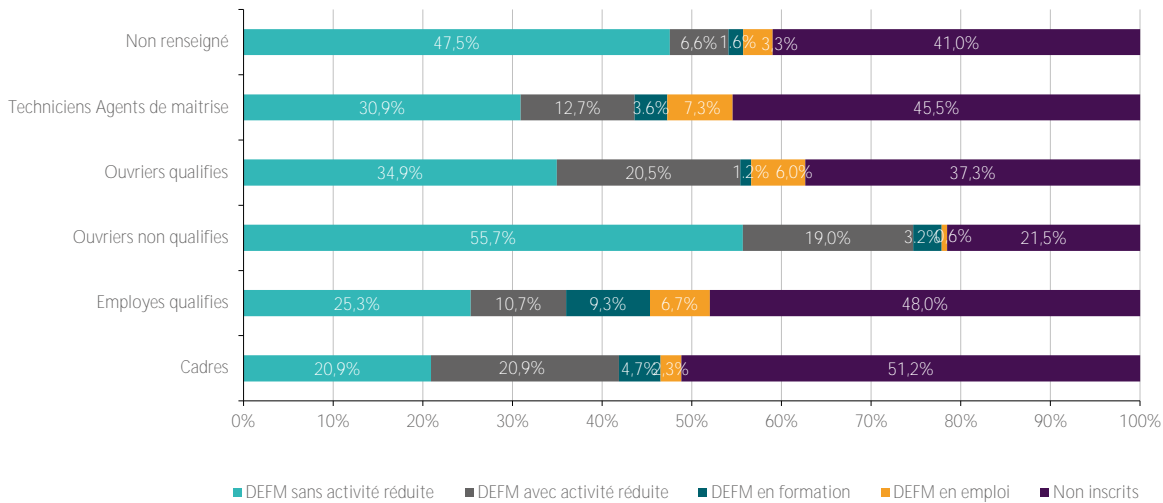
### RÉPARTITION PAR SEXE



### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les cadres (51,2%) et les employés qualifiés (48,0%).



Source: STMAT

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP. Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011. Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans. Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique. Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP). Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période. Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Un nouveau dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique dorénavant aux procédures de licenciement économiques engagées à partir du 1er février 2015.

Son montant est fixé à 75% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

### Situation à l'issue des dispositifs

- Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite
- Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite
- Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation
- Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)
- Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

Directeur de publication :  
Alain MAUNY / Laurence ROSSI  
Directeur de la rédaction Ad Intérim :  
RAGOT VINCENT  
Conception et réalisation :  
Service Statistiques, Etudes et Evaluation

Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire,  
1 rue de la Cale Crucy - CS 67910  
44179 NANTES Cedex 4

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)  
[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

